

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2021-48

Date de la convocation : 02/06/21

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 21

Le neuf juin deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Paul, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE
RECYCLERIE/RESSOURCERIE**

Vu la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant qu'en décembre 2020 un groupe de travail Déchets ménagers a été constitué pour réfléchir à l'organisation du service et à son financement à compter de 2022, dans un contexte de hausse importante de la Taxe générale sur les activités polluante (TGAP) ;

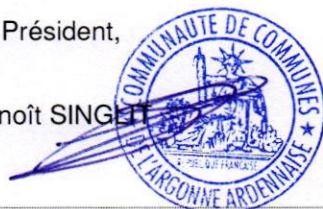
Considérant la sollicitation du groupement d'économie solidaire Coopelis, chantier d'insertion basé à Auvillers les Forges et à Rethel, qui souhaite implanter à Vouziers une recyclerie/ressourcerie ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le lancement de l'étude de faisabilité d'une recyclerie/ressourcerie et d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour la réalisation de cette étude auprès de l'ADEME et de tout financeur potentiel et de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

15 JUIN 2021

15 JUIN 2021